

Accueil périscolaire des mercredis

1. Preamble

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 2 à 11 ans scolarisés dans les écoles élémentaire et maternelle de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral durant la période scolaire de 12h00 à 18h00.

Il est situé dans les locaux périscolaire place de la mairie de Chaillé les Marais.

Deux agents d'animation sont chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants : Anita (agent titulaire du BAFA), Sylvie (directrice titulaire du BAFA, du CAP petite enfance et du BPJEPS, AFPS, LSF niveau 1, 2 et 3).

2. Inscription des enfants et règlement

Vous devez remplir une fiche d'inscription (la même que celle du centre de loisirs durant les vacances) en y joignant la photocopie des vaccinations à jour.

L'inscription est obligatoire. Elle se fait jusqu'au lundi matin 12h00 pour le mercredi suivant (soit au plus tard 2 jours à l'avance).

Vous pouvez réserver directement auprès de la directrice (Sylvie Pizon)

- en envoyant un SMS au 07.89.83.51.51,
- ou via le portail famille ,
- ou par mail (accueilchaille@orange.fr),
- ou à la cantine tous les lundis matin de 9h à 9h30.

Les tarifs de l'accueil des mercredis, incluant le repas de cantine et le goûter, sont déterminés par le conseil communautaire.

La facture vous est remise à chaque fin de mois. L'échéance est de 15 jours.

Les tarifs sont en fonction de votre quotient familial.

Quotient Familial	Tarifs repas compris
QF < 500	2.80 €
500 < QF < 700	3.35 €
700 < QF < 900	4.50 €
900 < QF < 1100	6.00 €
1100 < QF < 1300	6.75 €
1300 < QF < 1500	7.50
QF > 1500 ou inconnu	8.25 €

3. Locaux

L'accueil périscolaire bénéficie d'une grande salle de 118m² pouvant accueillir au maximum 39 enfants. La sieste des petits se fait dans une salle équipée de sanitaires, à proximité.

Nous utilisons la cour de récréation de l'élémentaire.

4. Organisation de l'accueil

La classe se termine à 12h00.

A 12h00, les enfants qui restent à l'accueil du mercredi partent à la cantine.

A 13h15, les animatrices couchent les plus petits en accord avec les parents (le doudou et la sucette sont acceptés pour la sieste), pendant que les plus grands sont en récréation.

Entre 13h45 et 14h00, les enfants peuvent être récupérés dans la salle du périscolaire.

A 14h00, les « non dormeurs » commencent les activités.

A 15h30, récréation pour tous.

A 16h00, goûter, heure à partir de laquelle les parents peuvent récupérer leurs enfants et ceci jusqu'à 18h00.

Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même de l'accueil. La famille ayant désigné par écrit un ou des responsables, l'enfant n'est confié qu'à l'une de ces personnes. La remise d'un enfant à un mineur de moins de 18 ans ne sera pas acceptée

5. Activités et animations.

Elles sont diverses et correspondent aux différentes thématiques préalablement retenues en lien avec le calendrier : activités ludiques, de création, de découverte seul ou en groupe dans le cadre périscolaire.

A partir de 16h30, les enfants sont en activités libres.

6. Thème annuel choisi :

Au fil des éléments

7. Objectifs généraux de l'accueil périscolaire

- Respecter le rythme de l'enfant.
- Respecter l'adulte, les camarades, les locaux et le matériel.
- Favoriser la socialisation des enfants et la vie en collectivité tout en respectant les règles de vie.
- Développer l'esprit d'entraide, l'esprit d'équipe, savoir coopérer.
- Avoir de la bienveillance les uns envers les autres.
- S'écouter parler, échanger et débattre.
- Favoriser le dialogue avec les familles et le langage avec les enfants.
- Renforcer les liens intergénérationnels déjà existants.
- Sensibiliser les enfants aux goûts et au « bien manger ».
- « Ouvrir » l'esprit au niveau culturel des enfants.
- Participer aux projets de la commune.
- Découvrir les richesses de leur territoire.
- Responsabiliser l'enfant dans ses choix.
- Veiller à la sécurité de l'enfant.

8. Le rôle de la directrice : Sylvie

Elle gère son équipe et en est responsable.

Elle programme des temps de dialogue au sein de l'équipe, afin que l'équipe finalise le projet pédagogique, et fasse le point de certaines situations.

Elle veille au respect des règles de sécurité.

Elle est garante de la sécurité des enfants.

Elle assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, de formation.

Elle développe également des partenariats et communique avec tous les acteurs, dont les parents.

Elle gère le matériel pédagogique.

Elle met à jour les fiches sanitaires.

Elle a le rôle de régisseuse.

9. Le rôle des animatrices: Anita et Sylvie

Elles mettent en œuvre le projet pédagogique.

Elles accueillent les enfants, entretiennent une relation de confiance avec les parents.

Auprès des enfants, les animatrices sont à l'écoute de leurs besoins, les assistent dans leurs tâches **uniquement si besoin**.

Elles proposent des activités collectives ou individuelles, mais elles savent également les laisser libres de jouer sans leur intervention.

Elles sont garantes de la sécurité des enfants.

Elles sont capables de se remettre en question afin d'être au plus près des besoins des enfants, des attentes des parents et de l'objectif de l'accueil périscolaire.

Le travail d'équipe fait parti de leurs préoccupations. Elles mettent en place les activités manuelles en concertation avec ses collègues afin qu'il y ait une certaine cohérence dans les actions proposées.

10. Liaisons Parents/ Directrice-Animatrices

Les animatrices restent à la disposition des parents pour répondre à toutes leurs questions.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la directrice sur simple demande.

11. Activités proposées

Activités manuelles

Atelier cuisine

Atelier de Découvertes Scientifiques et Techniques

Ateliers intergénérationnels avec l'Ehpad des Pictons sur des projets communs

Jeux collectifs sportifs

Prix des jeunes lecteurs vendéens

Jeux de société

Activités libres :

-Legos, kapla

-Puzzles

- Coins dinette, bébé, ferme
- Lecture d'histoire en groupe
- Jeux de construction
- Lecture en autonomie